

# BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

**SANTÉ**  
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales  
sur site Internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)  
E-mail : [com@sante.cgt.fr](mailto:com@sante.cgt.fr)

NUMÉRO **2014/24**  
Lundi 15 septembre 2014

## ***DROITE OU GAUCHE SOCIALISTE,***

### ***LES RECETTES GOUVERNEMENTALES DEPUIS DES ANNÉES RESTENT LES MÊMES : C'EST LA DÉMOLITION DES DROITS SOCIAUX ET DES ACQUIS COLLECTIFS***

Le gouvernement qui se « pâme » devant le MEDEF, n'aime pas les salariés et le démontre chaque jour.

En montrant injustement du doigt les plus en difficulté d'entre nous, et notamment les chômeurs, ce gouvernement a encore franchi une étape dans l'allégeance aux capitalistes. Vouloir faire croire que nous sommes, nous les salariés, des profiteurs, c'est « fort de café » : le secrétaire d'État à l'économie serait négligeant concernant ses impôts, alors que les chômeurs seraient des fraudeurs, chacun et chacune jugera !

Les responsables de la situation, ce ne sont pas nous, les travailleurs, mais eux les membres de ces gouvernements successifs, les milliardaires, les spéculateurs qui s'enrichissent toujours plus au détriment de toute la société.

Oui, à la CGT, nous luttons pour une autre répartition des richesses et nous en sommes fiers.

Oui, tous, nous pouvons vivre mieux ; pour cela il faut gagner :

- ☛ une augmentation générale des salaires
- ☛ des embauches de partout
- ☛ l'amélioration des conditions de travail (celles que nous vivons quotidiennement et les soins que nous produisons sont tellement misérables)
- ☛ l'arrêt des restructurations, des fermetures d'hôpitaux, de services, d'unités, de lits amputent le service public

Gagner cette lutte, c'est permettre d'aborder au travers des nouvelles cotisations sociales obtenues par l'emploi et l'augmentation des salaires, la question du développement d'un grand service public de santé et d'action sociale dont nous avons tant besoin.

Ne faiblissons pas dans les explications que nous avons à donner aux salariés. Chaque mot que nous disons, chaque assemblée générale que nous organisons, chaque tournée de service que nous faisons, c'est préparer la lutte et c'est déjà l'organiser pour sortir de ce tunnel dans lequel nous nous trouvons.

**Faisons que le 16 octobre soit le départ d'un très grand mouvement. Tous en ensemble en grève pour exiger :**

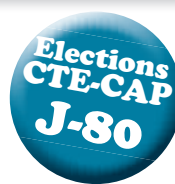
- ☛ le retrait du pacte de responsabilité
- ☛ rejeter la loi Santé
- ☛ l'abrogation de la loi HPST

***Grâce à la lutte, obtenons de vraies négociations  
sur la base de nos revendications.***

## SOMMAIRE

- ✓ Appel du CNF des 10-11-12 septembre 2014 **page 2**
- ✓ Relevé Décisions du CNF **page 3**
- ✓ UNIFED **pages 4-5**
- ✓ Tracts campagne Sécurité Sociale **pages 6-7**
- ✓ Bon de commande calendriers **page 8**

**ÉLECTIONS**  
**2014**  
la cgt



Proximité | Solidarité  
Démocratie | Efficacité

Plus d'infos en pages réservées sur  
[www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)

**N° 2014/24 - Lundi 15 septembre 2014**

**Fédération Santé  
Action Sociale**

263, rue de Paris - case 538 -  
93515 Montreuil CEDEX

Directeur de Publication : Bruno JARDIN

**Imprimé par nos soins**

Périodicité : Hebdomadaire

N° commission paritaire : 0707 5 06 134



# APPEL DU CNF

10, 11 ET 12 SEPTEMBRE 2014

**Défendre et reconquérir la Sécurité Sociale et notre système de protection sociale, c'est se battre pour le retrait du pacte de responsabilité et contre la loi Santé que veut faire voter le Gouvernement.**

Les débats lors de ce Comité National Fédéral sont éloquentes...

Nous sommes tous des salarié-es de la Santé et de l'Action Sociale, nous voulons tous garantir et assurer des soins et un accueil de qualité dans nos établissements respectifs.

Que nous soyons issus du privé lucratif ou non lucratif, du public, des établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux, nous sommes confrontés aux mêmes règles du marché de « l'argent roi ». Nous subissons des restrictions, des restructurations, la précarité et des conditions de travail désastreuses...

Mis en place par le Gouvernement en réponse aux exigences du patronat, le pacte de responsabilité, le projet de loi Santé, la loi sur l'économie sociale et solidaire, la loi d'adaptation de la société au vieillissement, la réforme territoriale s'attaquent d'une manière catastrophique, sous couvert de crise, aux fondements mêmes de notre protection sociale, aux services publics et à leurs valeurs fondatrices de justice et de solidarité.

Pour contenter les actionnaires, les spéculateurs, c'est aux travailleurs, à la population, de se serrer la ceinture.

Nous devons faire cesser cette politique d'austérité !!! La bataille pour un grand service public de santé et d'action sociale est plus que jamais nécessaire et d'actualité.

Les cotisations sociales doivent être utilisées pour répondre aux besoins grandissant de la population et ne doivent pas servir à gaver les actionnaires avec l'argent de la Sécurité Sociale. Elles doivent donc être gérées par les représentants des travailleurs.

Par exemple, le Gouvernement vient d'annoncer 2 milliards d'euros d'économie en plus des 13 milliards d'euros déjà annoncés sur les dépenses de santé ; c'est l'équivalent de la moitié des dividendes versés par SANOFI à ses actionnaires pour la seule année 2012.

Les cotisations sociales sont le socle de notre système de protection sociale, elles doivent être développées à travers des créations massives d'emploi et d'une augmentation générale des salaires.

Le projet de loi Santé, le projet de loi de finance (PLF), le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) préparent la mise à genoux de l'hôpital public et du secteur social et médico-social. Ils sont le prolongement de la loi HPST. Celui concernant la réforme territoriale va terriblement amplifier les inégalités sociales et asphyxier encore davantage les sources de financement du secteur social et médico-social.

## LE COMITÉ NATIONAL FÉDÉRAL SE PRONONCE :

- pour le retrait du pacte de responsabilité
- pour l'abandon du projet de la loi santé que veut faire passer le Gouvernement et précisément sur les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) et le devenir du service public de santé
- pour une augmentation générale des salaires et des pensions
- pour des recrutements massifs partout, la titularisation de tous les précaires pour le public et le passage en CDI dans le privé etc.
- contre toute les atteintes aux libertés d'expression et d'action syndicale et exige l'arrêt des répressions.

C'est dans ce cadre que la Fédération CGT Santé et Action Sociale, réunie nationalement les 10, 11 et 12 Septembre 2014, **appelle tous les militant-es, les syndiqué-es, les salarié-es actifs et retraité-es à se mobiliser et à préparer la grève et les manifestations du 16 Octobre 2014 et pour cela, à répondre présent** en envoyant des représentants à **la réunion des établissements en lutte, le 30 Septembre 2014, à Montreuil.**

**Le CNF appelle tous les salarié-es à participer massivement à toutes les élections du public, comme du privé et notamment celle du 4 décembre 2014**



**TOUS ENSEMBLE POUR LA LUTTE PAR LA GRÈVE,  
PAR LE VOTE IMPOSONS DES NÉGOCIATIONS SUR NOS REVENDICATIONS**

# RELEVÉ DE DÉCISIONS

## C N F - 10, 11 ET 12 SEPTEMBRE 2014



En cette période de rentrée, le CNF décide de se centrer sur quelques priorités.

### A/ Actualité et activité revendicative

1- **Organiser la mobilisation contre la politique d'austérité du gouvernement, en particulier dans le cadre du PLFSS de 2015, de la future loi santé qui y sera déjà en partie déclinée, de la réforme territoriale, de la loi de l'économie sociale et solidaire** qui se traduiront par des plan d'économie pour les salariés et les usagers de la santé et de l'action sociale. Dans ce cadre, le CNF décide :

- de tout mettre en œuvre pour **réussir la mobilisation** des salariés de notre secteur à la journée d'action confédérale du 16 octobre ;
- de poursuivre notre campagne de reconquête de la Sécurité Sociale ;
- de **multiplier des journées d'information sur nos 5 exigences et 12 propositions pour un autre système de santé** et sur notre analyse critique de la future « loi santé » et de s'appuyer sur les médias locaux pour les faire connaître.

- L'action du 30 septembre à l'initiative des retraités s'inscrit pleinement dans ce processus d'action.
- De décliner un axe « reconnaissance de la pénibilité » dans le cadre de la campagne électorale.

2- **Investir les états généraux du travail social**, poursuivre nos actions pour faire prendre en compte la parole des salariés en partant de l'expression des besoins au niveau des régions.

3- **Travailler au déploiement et à la convergence des luttes dans les territoires. La journée nationale des établissements en lutte le 30 septembre** a pour objectif de **nous aider**, à partir des expériences des uns et des autres, à **tirer des enseignements pour y parvenir**. Le CNF décide de créer les conditions de la participation d'un maximum de syndicats ayant mené des luttes dans les derniers mois.

### B/ Organisation et qualité de vie syndicale

#### 1- Les élections professionnelles

L'audience de la CGT est un enjeu dans la construction du rapport de force pour faire prendre en compte les revendications des salariés, face à un patronat qui affiche une toute puissance. L'échéance des **élections dans la Fonction publique et à la CNRACL, le 4 décembre**, nécessite la mobilisation de toutes nos forces organisées. Cette dynamique doit être maintenue dans la durée pour gagner toute l'année pour les élections dans le secteur privé.

- Un plan de travail doit être mis en place dans chaque département pour être présent dans tous les établissements, avec présence de listes CGT et contacts réguliers avec les salariés pour faire connaître nos propositions.
- Toutes les heures syndicales doivent être utilisées avant la fin de l'année pour permettre le déploiement de la CGT et gagner notre 1<sup>ère</sup> place dans les élections.
- La mobilisation de tous nos syndiqués est indispensable pour donner le plus large rayonnement à notre campagne. Des syndiqués investis et acteurs, pour atteindre l'objectif d'un syndiqué quatre voix.
- Lutter contre l'abstention en prenant des dispositions dans les jours précédents les élections et le jour J, par des tours de service, l'anticipation

de vote par correspondance pour nos syndiqués et sympathisants absents et par la mise à disposition de matériel permettant le vote électronique à la CNRACL sur le lieu de travail.

- Pour les élections à la CNRACL, la mobilisation de nos retraités syndiqués est indispensable pour avoir un listing des retraités à contacter.

#### 2- Préparation du congrès fédéral

• **Modification des statuts.** Le CNF de décembre aura à valider la nouvelle proposition de statut qui sera envoyée aux syndicats pour un vote au 11<sup>ème</sup> congrès fédéral. Afin de rédiger cette nouvelle version, **il est demandé aux USD de faire remonter à la Fédération très rapidement un PV de réunion de leur CE avec leurs propositions**, afin de réaliser cette nouvelle version.

• Le CNF décide de la mise en place de **commissions de travail**, afin de préparer le 11<sup>ème</sup> congrès fédéral.

• **Les objectifs concernant le mandatement ont été présentés au CNF.** Sur le critère « jeune de moins de 30 ans », la possibilité de pouvoir mandater des jeunes jusqu'à l'âge de 35 ans a été précisée.

#### 3- Congrès de l'UFR

Le CNF décide de convoquer le **congrès extraordinaire de l'UFR, les 6 et 7 novembre 2014.**



**Dans la continuité de leur déclaration intersyndicale  
du 4 septembre dernier,  
l'ensemble des organisations syndicales de salariés,  
réunies le mercredi 10 septembre,  
ont décidé d'adresser le courrier suivant  
aux employeurs d'UNIFED**

Monsieur le Président d'UNIFED,

Les organisations syndicales de salariés CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO et SUD ont pris acte de la dénonciation par l'UNIFED de tous les accords relatifs à la Formation Professionnelle Continue dans le champ des activités sanitaires, sociales et médico-sociales à but non lucratif.

Pour les organisations syndicales de salariés, cette méthode de négociation est inacceptable et dénote un manque de loyauté.

C'est pourquoi l'ensemble des organisations syndicales de salariés demande dès aujourd'hui la mise en place d'une Commission Mixte Paritaire, afin de retrouver un cadre de négociation lui donnant toutes les chances d'aboutir.

L'ensemble des organisations syndicales exige la modification de l'ordre du jour décidé unilatéralement par l'UNIFED, de la Commission Paritaire prévue le 16 septembre prochain, afin que soit traitée, comme unique point à l'ordre du jour, la question des taux de contribution à la Formation Professionnelle Continue.

Faute de réponse satisfaisante de l'UNIFED avant la tenue de cette Commission Paritaire, l'ensemble des organisations syndicales réserve sa participation à cette instance.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur le Président de l'UNIFED, nos syndicales salutations.

Paris, le 11 septembre 2014



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 16 septembre 2014 et dans la continuité de leur déclaration intersyndicale du 4 septembre dernier les Organisations Syndicales salarié-es ont pris acte des propositions des employeurs de l'UNIFED des taux de contribution envisagés pour la politique de formation du secteur d'activité.

Ces propositions ne répondent en rien à leurs demandes du maintien, à minima, des taux attribués jusqu'à ce jour au secteur d'activité pour répondre aux besoins des établissements et des salarié-es en matière de Formation Professionnelle Continue ; et ceci sans tenir comptes des éventuelles conséquences sociales l'OPCA UNIFAF.

Les Organisations Syndicales salarié-es attendent, conformément à l'ordre du jour validé paritairement, la transmission des taux, chiffrés et ventilés, des propositions UNIFED pour la prochaine Commission Paritaire de Branche du 29 septembre ; ce point devra être abordé en premier lieu.

Les Organisations Syndicales estiment ne pas pouvoir ce jour entrer en négociation faute d'éléments suffisants.

Elles refusent catégoriquement que le versement volontaire éventuel soit la variable d'ajustement des trésoreries des établissements au risque de voir à termes les budgets alloués à la formation repris par les tutelles faute d'accord de branche étendu à la hauteur des besoins du secteur.

Montreuil, le 16 septembre 2014



### COMMISSION PARITAIRE DE LA BRANCHE SANITAIRE, SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE À BUT NON LUCRATIF DÉCLARATION DU 3 SEPTEMBRE 2014

Ce jour s'ouvre la négociation concernant la Formation Professionnelle Continue ; négociation revendiquée de nombreuses fois depuis l'échec de celle de 2011.

Cette négociation est placée dans un contexte entièrement revisité par la Loi du 5 mars 2014.

La Fédération CGT Santé et Action Sociale rappelle que son organisation n'a pas été signataire de l'ANI du 14 décembre 2013 qui est en partie transposé dans la loi, tant sur la forme que sur le fond.

Pour autant, elle s'engage pleinement dans celle qui s'ouvre au niveau de la branche, avec des exigences fortes comme notamment le maintien, a minima, des taux de collecte négociés lors du précédent accord ; elle l'a d'ailleurs déjà signifié lors de la Commission Paritaire de juillet.

C'est pour la Fédération, un signe fort qu'adresseraient l'UNIFED et les Organisations Syndicales vers les 700 000 salariés de la branche, reconnaissant ainsi que la formation est un investissement utile économiquement et socialement.

Outre ce maintien des taux de collecte, la Fédération Santé et Action Sociale revendique qu'une part significative du taux conventionnel négocié soit dédiée à la qualification par la création « d'un fonds spécifique qualification ».

C'est à ce prix que pourra se dégager une véritable politique de branche, tant pour le maintien et l'élévation des compétences, que de l'accès à une première qualification ou l'élévation d'au moins un niveau de qualification dans la carrière professionnelle.

**Des intentions... Passons aux actes !**

# Personnels **MÉPRISÉS,** Emplois **SUPPRIMÉS,** Salaires **BLOQUÉS...**



**« Personnels du social, de la santé et de la protection sociale : la détérioration de nos conditions de travail, c'est la détérioration du service public ».**

**La Protection Sociale, la Santé, l'Action Sociale et leur socle fondateur la Sécurité Sociale sont notre BIEN COMMUN !**

Les salariés de nos organismes de Protection Sociale, des établissements de santé sanitaires, sociaux et médico-sociaux subissent d'incessantes dégradations de leurs conditions de travail depuis de trop longues années.

- Départs à la retraite non remplacés,
- Licenciements économiques,
- Mesures disciplinaires,
- Fusion ou restructurations ...

Ce sont autant d'occasions pour morceler le travail, l'individualiser pour le déshumaniser... Il faut en finir avec la casse des collectifs de travail, la course aux chiffres et la performance à outrance !

## **+ D'ARGENT POUR LA SÉCU**

- ➔ Remplacement de tous les départs en retraite,
- ➔ Embauche de jeunes,
- ➔ Maintien de tous les lieux d'accueil et de soins pour assurer une protection sociale de proximité,
- ➔ Des emplois en CDI temps plein,
- ➔ Titularisation de tous les emplois précaires.

**C'est accueillir, recevoir, accompagner, offrir une prise en charge globale et humaine du public !**



**TOUS DANS L'ACTION,  
EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION**

**LE 16 OCTOBRE 2014 !**

# Salaires **BLOQUÉS**, Qualifications **IGNORÉES...**

LES 11 À 13 MILLIARDS D'EUROS D'ÉCONOMIE  
SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE VONT DÉGRADER ENCORE PLUS  
NOS SALAIRES ET LA RECONNAISSANCE DE NOS QUALIFICATIONS.

**PARTOUT, C'EST LE MÊME CONSTAT !**

## DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

- Gel du point d'indice
- Arrêt des négociations sur les carrières et les rémunérations
- Allongement de la durée du temps de travail

## DANS L'ACTION SOCIALE ET LE MEDICO-SOCIAL

- Non reconnaissance des qualifications
- Salaires au rabais
- Attaques sur toutes les conventions collectives

## DANS LES GROUPES DE PROTECTION SOCIALE ET ORGANISMES DE LA MUTUALITÉ

- Fusions/absorptions/restructurations
- Blocage des salaires depuis de nombreuses années
- Négociations Annuelles obligatoires bafouées

## POUR LES RETRAITÉS DE NOS SECTEURS

- Non revalorisation des pensions et retraites
- Création et augmentation des taxes et impôts (CASA, CSG)

## PÔLE EMPLOI MISSIONS LOCALES RÉGIES DE QUARTIER

- Classifications intégrant la logique de performance ou ne reconnaissant pas les certifications ou les diplômes
- Financements liés aux résultats, notamment d'accès à l'emploi

## ORGANISMES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE MSA - RSI - SÉCU

- Gel de la valeur du point depuis 2010
- Menaces de dénonciation de la convention collective et des accords
- Déqualifications

## DANS LA SANTÉ PRIVÉE

- Remise en cause des conventions collectives
- Déqualification des emplois
- Gel des Négociations Annuelles Obligatoires
- Gel des salaires

## AIDE ET MAINTIEN À DOMICILE

- Aucune augmentation de salaire depuis 5 ans
- Précarisation et temps partiels subis pour l'ensemble des salariés



**Pour l'augmentation des salaires,**

**Pour la reconnaissance  
des qualifications,**

d'argent  
pour la  
**+ SÉCU!**



**TOUS DANS L'ACTION,  
EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION  
LE 16 OCTOBRE 2014**





# Bon de commande calendriers 2015

Votre commande est à envoyer soit par :

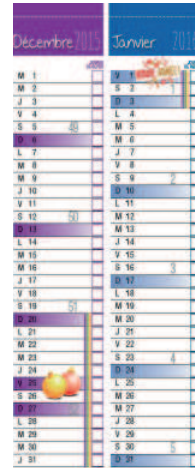
- ▶ fax au 01 55 82 87 76.
- ▶ mail à com@sante.cgt.fr
- ▶ courrier à : Secteur Communication

Fédération Santé Action Sociale • 263 rue de Paris • Case 538 • 93515 Montreuil Cedex

## Format accordéon

- 100 exemplaires : 17,50 €
  - 250 exemplaires : 30,00 €
  - 500 exemplaires : 48,00 €
  - 1 000 exemplaires : 95,00 €
  - Autre quantité : \_\_\_\_\_ exemplaires
- Au-delà de 1000.

Tarif frais de port inclus.



MERCI DE RENSEIGNER CORRECTEMENT LE LIEU DE LIVRAISON AINSI QUE LES COORDONNEES DU SYNDICAT. **ATTENTION : Écrire lisiblement l'adresse de livraison.**  
**Aucune commande ne sera honorée sans chèque.**

### Lieu de livraison :

Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Fédération CGT Santé Action Sociale  
 Case 538 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex

Merci de nous retourner cette facture, complétée, avec le chèque.

## FACTURE « CALENDRIERS 2015 »

Nom et coordonnées du syndicat : .....

Calendriers 2015 commandés : ..... exemplaires, soit : ..... euros

Règlement par chèque : Banque : .....

N° du chèque : .....